



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-107

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

DÉLIBÉRATION : 2026-107  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

**RAPPORTEUR : Elsa NOBLET**

Ce nouveau mandat s'ouvre dans un contexte de politique international toujours incertain, voire plus que jamais. La crise énergétique vient de nouveau renforcer l'impérieuse nécessité de lutter contre le changement climatique et de s'adapter. L'inaction n'est pas, et ne sera jamais de mise. La défense du bien commun qu'est l'environnement, s'incarne dans la bifurcation écologique souhaitée par la nouvelle majorité, pour aller plus fort, plus vite et plus loin dans l'adaptation et la sobriété. La bifurcation écologique, c'est agir concrètement pour notre santé et notre environnement, pour mieux vivre aujourd'hui et mieux préparer demain.

Notre équipe municipale affirme aujourd'hui sa volonté de faire du développement durable le cadre structurant de l'ensemble des politiques publiques de la Ville. Fidèle aux engagements du programme, la mandature entend renforcer la cohésion sociale, préserver les ressources naturelles, améliorer le cadre de vie et soutenir une économie locale responsable. Cette ambition se traduit notamment par l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la renaturation des espaces publics et scolaires, la promotion des mobilités actives, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre l'artificialisation des sols. Elle s'accompagne également d'un engagement fort en faveur de la participation citoyenne, de l'économie circulaire, de la réduction des déchets, ainsi que de l'inclusion et de l'accès aux services publics pour toutes et tous. Par cette orientation, nous réaffirmons notre objectif de construire un territoire solidaire, résilient et durable, conciliant transition écologique, justice sociale et qualité de vie.

**Nous devons lutter**, car les conséquences du dérèglement climatique ont des effets exponentiels dont nous ne maîtrisons pas scientifiquement encore tous les scénarii, mais dont nous percevons déjà, les effets dans de nombreux domaines : santé, biodiversité, agriculture, économie, migrations, etc. Lutter, cela veut dire que chaque dixième de degrés d'augmentation de la température qui puisse être évité le soit. Cela passe par notre capacité à baisser, le plus rapidement possible, non pas la croissance de notre empreinte carbone, mais notre empreinte elle-même. Nous devons le faire, si nous ne voulons pas plonger dans l'inconnu et parce que solidaires, nous avons conscience que l'effort implique la mobilisation de tous et particulièrement celle des citoyens des pays aux forts taux d'émissions. Nous devons aussi le faire par responsabilité vis-à-vis du legs que nous faisons aux générations qui nous suivent.

**Nous devons nous adapter**, car malheureusement une partie du dérèglement climatique est déjà actif, nous en subissons les effets : canicules estivales, pluies torrentielles dévastatrices, tempêtes, fonte des glaces. Compte tenu des hypothèses retenues par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat – GIEC, qui font consensus auprès de la communauté scientifique, nous devons, concomitamment à la réduction de nos émissions, engager un plan d'adaptation à plusieurs niveaux : dans les modes constructifs, les aménagements, ou encore dans l'organisation du travail des agents.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable témoigne de notre engagement à agir, mais également de l'évolution de notre référentiel politique. La transition écologique n'est pas une politique publique de plus, elle est l'élargissement du bien commun permettant de définir l'intérêt général. A ce titre, elle définit plus fondamentalement un nouveau cadre d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques, dans lequel la solidarité et la préservation du cadre de vie, marqueurs forts de notre mandat, doivent continuer à prospérer. La Ville dispose d'un effet levier et d'entraînement qui lui permet d'influencer au-delà de ses compétences.

Saint-Herblain, acteur majeur de la frange ouest de la métropole est un territoire qui se déploie sur 3 000 hectares, sur lequel vivent 51 681 herblinois et travaillent plus de 47 000 personnes. La Ville

appartient au quadrant nord-ouest de l'Agglomération qui compte plus de 750 000 déplacements journaliers de véhicules. Le territoire herblinois doit contribuer aux objectifs du Plan Climat Air Energies Territorial – PCAET de la métropole. L'ensemble des acteurs, habitants, entreprises, industries et administrations, qui irriguent le territoire herblinois doivent assumer leurs responsabilités et contribuer, à leurs niveaux, à l'effort afin d'atteindre les objectifs nationaux déclinés localement pour atteindre les objectifs du PCAET, -46% de CO2e en 2030, par rapport à 2021, et atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Saint-Herblain, en tant que collectivité territoriale de 1300 agents qui délivre des politiques publiques à des usagers, a une responsabilité et des obligations spécifiques. De ce fait, elle doit, en son nom propre et indépendamment de l'ensemble des émissions réalisées sur son territoire, poursuivre des objectifs de baisse de ses émissions. Pour cela, elle utilise plusieurs « dispositifs » regroupés dans le rapport sur la situation en matière de développement durable, objet de cette délibération. Certains de ces dispositifs répondent à des obligations légales, d'autres reflètent la volonté de la Ville d'aller plus loin et d'être proactive. Dans tous les cas, les différents dispositifs utilisés doivent permettre de passer des objectifs ambitieux, aux actions concrètes et efficaces.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport de la Ville de Saint-Herblain sur la situation en matière de développement durable 2025, annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Ville de Saint-Herblain sur la situation en matière de développement durable 2025.**

Saint-Herblain le : 22/06/2026

Le secrétaire de séance



Vincent LE GARJAN

Le Maire



Bertrand AFFILÉ

## Le rapport sur la situation en matière de développement durable

Au passage à 50 000 habitants, le cadre règlementaire crée des obligations.

Article L2311-1-1 - Code général des collectivités territoriales

*Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret.*

*Ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.*

Conformément et au-delà du cadre règlementaire, les éléments présentés dans ce rapport sont :

- 1 Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre – BEGES, de la Ville
- 2 L'évaluation des projets au regard des enjeux de transition écologique
- 3 Le programme d'actions intégré à l'obligation règlementaire Éco Énergie Tertiaire - EET
- 4 La stratégie numérique responsable de la Ville intégrée à la loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique – REEN
- 5 La feuille de route des achats durables
- 6 La stratégie Biodiversité
- 7 Le budget climat de la Ville

• **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre – BEGES, de la Ville**

L'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un BEGES, bilan d'émissions et plan d'action volontaire visant à les réduire, tous les trois ans pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Le BEGES de la Ville couvre son patrimoine et ses compétences. Il ne traduit pas l'ensemble des émissions émises sur le territoire communal pris en compte dans le cadre du PCAET et dont les sources sont multiples. En décembre 2024, conformément à la réglementation, la Ville a publié son premier BEGES sur la plateforme dédiée, pour l'année de reporting 2023.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'ambition de la Ville est de faire du BEGES un outil de suivi-évaluation en matière de décarbonation, avec une mise à jour annuelle. En ce sens, le bilan des émissions GES et l'avancement du plan de transition ont été mis à jour pour l'année 2024 et 2025.

**Evolution des émissions GES 2023-2024-2025**

Catégorie BEGES	Poste BEGES	kg CO2e			
		2023		2024	2025
		2023	2023 corrigé	2024	2025
1-Emissions directes de GES	1.1-Emissions directes des sources fixes de combustion	815 130	815 136	750 237	709 134
	1.2-Emissions directes des sources mobiles de combustion	241 323	240 998	218 453	183 898
	1.4-Emissions directes fugitives	15 310	15 310	15 310	15 310
	1.5-Emissions issues de la biomasse	-729 864	-729 864	-729 864	-729 864
2-Emissions indirectes associées à l'énergie	2.1-Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	156 118	156 118	187 412	156 302
	2.2-Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité	280 433	280 433	284 291	330 143
3-Emissions indirectes associées au transport	3.3-Déplacements domicile-travail	1 524 457	1 524 457	1 452 790	1 632 120
	3.4-Déplacements des visiteurs et des clients	1 579 650	1 579 650	1 641 093	1 630 540
4-Emissions indirectes associées aux produits achetés	4.1-Achats de biens	1 663 718	894 178	938 375	911 510
	4.2-Immobilisations de biens	2 749 436	2 042 539	2 058 981	2 100 283
	4.3-Gestions des déchets	908 170	753 988	814 304	724 795
	4.5-Achats de services	1 636 310	1 060 217	1 428 608	1 552 330
<b>Total</b>		<b>10 840 190</b>	<b>8 633 159</b>	<b>9 059 990</b>	<b>9 216 502</b>

L'objectif est d'atteindre une baisse de 5% sur 3 ans, en mettant en œuvre le plan de transition constitué de 96 actions issues du référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie [ADEME].

En 2025 par rapport à l'année de référence 2023, la réduction des émissions GES a été de :

- 163 tCO2e pour les émissions directes GES (88 en 2024), pour un attendu de 53 tCO2e sur trois ans
- 1 460 tCO2e pour émissions indirectes significatives GES (1 692 en 2024), pour un attendu de 525 tCO2e sur trois ans

Le bilan 2025 est en baisse -14,98% par rapport à 2023 (16,42 en 2024). Cette baisse traduit fortement l'évolution du mode de calcul des facteurs d'émission et plus précisément les émissions associées aux produits achetés. Afin d'avoir une comparaison plus juste des émissions 2023-2024-2025, le bilan GES 2023 a été également recalculé sur la base des facteurs d'émissions utilisés pour 2024. Se faisant, le bilan serait en hausse de +6,76% (+4,94% en 2024).

Une évolution à observer de manière différenciée :

- une sobriété avérée sur les émissions directes et indirectes associées à l'énergie, -7,58% (-3,50% en 2024), notamment liée à l'électrification du parc automobile de la ville, mais également de la sobriété des bâtiments.
- une augmentation des émissions indirectes associées aux déplacements usagers et domicile-travail des agents, + 5,11% (-0,33 en 2024)
- une augmentation des émissions indirectes associées aux produits achetés, achats de biens – achats de services – immobilisations de biens, +14,20% (+10,73% en 2024), cohérente avec l'augmentation de l'activité et des services publics rendus aux habitants.
- une baisse des émissions indirectes associées à la gestion des déchets, -3,87% (+8% en 2024)

L'effort de décarbonation de la Ville est impacté par l'augmentation de la population et des services associés. Dit autrement, nos efforts ont permis de contenir les augmentations liées à la croissance de la population, à l'augmentation du coût de production du service public et spécificité pour Saint-Herblain à l'augmentation du recours à l'offre de service public par les usagers.

### Avancement du plan de transition

En 2025, 52 actions ont été réalisées

- Planification territoriale ► 12 actions retenues ► 4 réalisées
- Patrimoine de la collectivité ► 30 actions retenues ► 19 réalisées
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement ► 5 actions retenues ► 3 réalisées
- Mobilité ► 12 actions retenues ► 6 réalisées
- Organisation interne ► 21 actions retenues ► 11 réalisées
- Coopération, communication ► 16 actions retenues ► 9 réalisées

- **Evaluation des projets au regard des enjeux de transition écologique**

Depuis 2023, une auto-évaluation annuelle « développement durable » est réalisée.

L'ensemble des projets et activités de la Ville ont été évalué au regard des cinq finalités de développement durable, réparties en deux axes, et de leur impact positif ou négatif et côté de -2 à +2.

- Axe - Transition écologique
  - Lutte contre le changement climatique
  - Transition vers une économie circulaire
  - Préservation de la biodiversité
- Axe - Epanouissement et cohésion sociale
  - Cohésion sociale et solidarité
  - Epanouissement de tous les êtres humains

### Evaluation des impacts de transition écologique – Evolution 2025

En 2025, à partir des valeurs d'impacts cumulées :

- 73.73% des impacts des projets de transition écologique sont positifs en la matière (70.87% en 2024 et 64.36 % en 2023)
- 5.05% des impacts de projets de cohésion sociale sont positifs en matière de transition écologique, (2.66% en 2024 et -0.61% en 2023)

Une observation qui reflète la prise en compte de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques.

- **Programme d'actions intégré à l'obligation réglementaire Éco Énergie Tertiaire - EET**

Le décret tertiaire (décret n°2019-771) définit des objectifs de réduction des consommations d'énergie aux propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires, avec l'ambition de réaliser 40 % d'économie d'énergie sur le parc tertiaire d'ici 2030, 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050.

52 sites appartenant ou exploités par la Ville de Saint-Herblain sont assujettis au décret Tertiaire. Cela représente près de 90 % de la surface de plancher totale du patrimoine de la Ville qui relèvent donc d'une obligation de réduction de consommations énergétiques.

En 2021, à l'appui d'audits énergétiques réalisés sur 9 bâtiments de la Ville et représentant un échantillonnage représentatif, un plan d'actions spécifique Décret Tertiaire a été établi, ciblant les travaux à réaliser sur les bâtiments prioritaires et nécessaires à l'atteinte de l'objectif 2030.

Ce plan d'actions correspond à 94 actions différentes touchant 14 sites, pour un budget global de 7 M€ TTC.

En 2025, 43 sites ont déjà atteint l'objectif 2030 soit par la réduction d'au moins 40 % de leurs consommations énergétiques soit par l'atteinte de la valeur absolue de leur catégorie.

Au global du patrimoine assujetti, en 2025, la Ville a baissé de 39 % ses consommations énergétiques par rapport aux années de référence.

- **Stratégie numérique responsable de la Ville intégrée à la loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique – REEN**

La loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique [REEN], publiée en 2021 et accompagnée de deux décrets d'applications en 2022 et 2023, impose aux villes de plus de 50 000 habitants de définir un programme de travail « numérique responsable » en deux ans, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2024, pour aboutir à une stratégie qui devra être mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, le numérique est concerné par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire [AGEC], par exemple en conditionnant l'acquisition de matériel, mais aussi la sortie de parc du matériel obsolète. C'est donc tout un cadre juridique qui s'applique désormais au numérique.

**La Stratégie Numérique Responsable** se décline en trois axes, environnemental, social et éthique. L'**année 2025** a été une année de poursuite de la mise en action.

- **Axe Environnemental - Calcul de l'empreinte du numérique**

Pour 2025, l'empreinte environnementale du numérique représente 589 <sup>4</sup>tCO<sub>2</sub>eq (2024, 368) :

- Environnement utilisateur 45% (2024 30%)
- Réseaux et télécoms 16% (2024 25%)
- Application 13% (2024 17%)
- Impression 13% (2024 7%)
- Environnement serveur 10% (2024 11%)
- Téléphonie 2% (2024 8%)
- Organisation 1% (2024 2%)

L'empreinte carbone du numérique est un sous ensemble transversal à plusieurs postes d'émissions du BEGES, elle est équivalente à 6,4% (2024 4,7%) de celui-ci.

Entre 2024 et 2025, l'empreinte carbone du Système d'Information de la mairie a connu une augmentation significative. Cette hausse s'explique principalement par des investissements exceptionnels, renouvellement du marché « copieurs » et du parc PC « écoles », acquisition suite Office 2024. Investissements nécessaires pour moderniser notre parc informatique et répondre à des enjeux de sécurité, de performance et de service public.

A noter, les émissions évitées liées à l'acquisition d'équipements reconditionnés sont estimées à 183 tCO<sub>2</sub>e par rapport aux matériels neufs équivalents.

- **Axe Social – Garantir un numérique pour tous**

Depuis 2021 le Service relations aux usagers et médiation numérique soutien et accompagne les usagers dans leur appropriation du numérique.

En 2025, 2 111 accompagnements par les agents d'accueil (2024 2480) dans les espaces numériques, 7 481 accompagnements (2024 6562) ont été réalisés dans l'espace France services (dont 18% qui concernaient particulièrement l'inclusion numérique) et 482

<sup>4</sup> Tonne équivalent CO<sub>2</sub>

accompagnements personnalisés (2024 790) ont été réalisés par la conseillère numérique. A noter, une augmentation de 28% des usages en autonomie (2024 4418 – 2025 5668)

- **Axe Ethique – La cyber sécurité**

Le renforcement de la sécurité du SI s'est traduit en 2025 par la poursuite des actions engagées précédemment, dans la suite de l'audit effectué par Orange Cyberdéfense.

- Protection – système anti-virus et détection des cybermenaces, sensibilisation des agents
- Détection – service de supervision de la sécurité
- Résilience – travail préparatoire sur la résilience, tant de l'accès Internet que des serveurs hébergeant les données de la Ville

En 2025, le pôle valorisation de la donnée du SSITNR a poursuivi le travail de publication des données en Open data. Deux nouveaux jeux de données ont aussi été publiés :

- o Part des véhicules à faibles émissions dans le parc de la Ville
- o Données loi AGEC (réemploi, réutilisation, recyclage)

• **Feuille de route des achats durables**

La feuille de route des achats durables vise à déterminer, à l'échelle de la Ville, les objectifs de politique d'achat d'ordre sociaux, écologiques et d'économie responsable. C'est une démarche volontariste car la Ville n'est pas soumise à l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables [SPASER] tel que défini par l'article L2111-3 du Code de la commande publique. Toutefois, la commande publique apparaît désormais comme un levier majeur de politique économique et un outil pertinent en faveur de la transition écologique et sociale herblinoise.

Cette feuille de route s'étend de 2024 à 2026 et concerne tous les achats de la Ville à l'exception des travaux qui font l'objet d'une réflexion spécifique et du numérique qui fait l'objet d'une stratégie numérique responsable qui lui est propre.

Elle est construite autour de 4 grands axes :

- Environnement et Santé
- Social
- Economie
- Gouvernance et Promotion de l'achat durable

La dynamique de l'achat durable n'est pas nouvelle à la Ville mais cette feuille de route est un outil essentiel pour intensifier et accélérer la transition en permettant de renforcer les actions déjà menées, d'identifier les prochains projets et de suivre sa mise œuvre.

**Avancement 2025 de la feuille de route des achats durables**

Sur les 61 actions identifiées au sein des 4 axes, 54 (49 en 2024) ont été activées en 2025 (soit 88% et 80% en 2024).

Certaines actions peuvent paraître des évidences car réalisées en application de la loi, mais la réalité est toute autre : peuvent être notamment citées les obligations liées à l'article 58 de la loi AGEC et la déclaration annuelle qui en découle. En effet, la Ville a réalisé pour la 2ème fois sa déclaration en 2025. Bien qu'obligatoire pour tous les acheteurs publics (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements), à ce jour, une minorité d'acheteurs y parvient. Ainsi, à l'échelle nationale, seulement 358 déclarations exploitables ont été recensées en 2025, soit moins d'1% des collectivités territoriales. Ce constat reflète la complexité des changements dans les habitudes d'achats et dans l'offre existante, mais aussi les difficultés rencontrées sur le volet déclaratif et le temps nécessaire pour récolter ces données, les traiter et les fiabiliser.

L'opposition de certaines normes est également un frein dans la généralisation de certaines démarches : par exemple, l'achat de mobilier en réemploi pour équiper des établissements recevant du public reste complexe.

Au terme de cette 1ère Feuille de route (2024-2026), une phase de bilan et une nouvelle réflexion seront à engager pour poursuivre et enrichir la démarche vers des achats municipaux toujours plus "durables".

### Extraits d'actions conduites sur l'année 2025

- Axe environnement et santé
  - Plus de 75% des achats en gros électroménagers domestiques ont été achetés en réemploi auprès d'une structure de l'insertion. Achats de produits intégrant des matières recyclées : 7 familles sur 14 atteignent les objectifs fixés (par rapport à 2024, 5 familles confirment leurs bons résultats et 2 nouvelles familles apparaissent (fournitures de bureau et gros électroménager).
  - Décarbonation des déplacements : notamment regroupement des livraisons, diversification des véhicules électriques (vélos, « Woody bus », etc.)
  - Restauration scolaire : 64% de « denrées de qualité » (contre 58% en 2024) – Crèches et multi accueils : 55% de bio
- Axe social
  - 10 176 h d'insertion réalisées en 2025 (2024 : 10 038 h)
  - Intégration aux programmes de maîtrise d'œuvre de végétalisation des cours d'école, de l'objectif « Offrir un cadre de vie de qualité aux enfants et leurs encadrants, riches d'usages et de mixité, support d'éveil et d'éducation à l'environnement » en faveur d'une meilleure mixité et équité.
- Axe économique
  - 30% des consultations intègrent un cadre de réponse technique pour aider les candidats dans l'élaboration de leur offre (contre 24% en 2024)
  - La négociation est activée dans plus de 79% des marchés dans lesquels il est possible de le faire
- Axe gouvernance et promotion de l'achat durable
  - Organisation d'un webinaire pour présenter le bilan 2024 de la feuille de route : Présentation des chiffres et actions clés, témoignages, quiz, nuages de mots, etc.
  - Poursuite et renforcement des partenariats historiques avec le Service Insertion de Nantes Métropole et le RESECO, ou plus récents, avec les facilitateurs de l'ESS

A noter : les efforts réalisés en faveur d'une plus grande sobriété et du « juste besoin » constituent un levier essentiel en faveur de la transition mais qui demeurent complexes à mesurer notamment lorsqu'ils se traduisent par un « non achat ». Une fiche zoom du bilan y est dédiée pour mettre en lumière les actions de réparation, redéploiement ou les changements de pratiques.

### • La stratégie Biodiversité

Un Plan Communal de la Biodiversité a été élaboré et validé dès 2019. C'est une feuille de route qui vise à œuvrer, à l'échelle de la Ville, pour la préservation de la biodiversité.

La Ville n'est pas soumise à l'obligation d'adopter un document cadre en la matière. Il s'agit d'une démarche volontariste faisant écho aux différentes stratégies territoriales et allant au-delà de l'application du cadre législatif. La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur dans la transition écologique.

Le Plan Communal de la Biodiversité s'articule autour de 3 axes et 25 actions :

- *La Connaissance partagée et le suivi* (5 actions) visant à améliorer la connaissance (compilation et croisement de données existantes, cartographies...) et le suivi de la dynamique des espèces remarquables notamment.
- *La reconquête de la biodiversité par la préservation et la restauration des milieux* (13 actions) avec l'instauration et/ou la mobilisation des outils réglementaires notamment dans le cadre des projets d'aménagement, la protection d'espaces à enjeux dans la cadre des usages et fréquentation des sites espaces verts et naturels, l'évolution des modes de gestion par une approche plus écologique.
- *La valorisation et la sensibilisation* (7 actions) visant à développer des actions de sensibilisation du public, pour permettre une cohabitation attentive et renforcée entre la préservation de la biodiversité et l'activité humaine.

Au vu des enjeux réaffirmés de la préservation de la biodiversité dans le cadre de la démarche portée par la Ville autour de la transition écologique, il convient de poursuivre la mise en œuvre du Plan Communal de la Biodiversité.

La Ville accompagne également et assure le relai sur le territoire des démarches et projets en faveur de la biodiversité menés par Nantes Métropole (Atlas de Biodiversité Métropolitain, Inventaire des zones humides et éléments de paysage, Ma rue en fleur...) et par la région Pays de la Loire (projet de Parc Naturel Régional Estuaire).

#### **Avancement du Plan Communal de la Biodiversité :**

- 2 actions en commencement
- 11 actions avancées
- 12 actions très avancées, terminées

#### **Extraits des principales actions conduites sur l'année 2025**

##### La connaissance partagée

- Sensibilisation des directions sur la biodiversité, enjeux biodiversité du territoire
- Instruction des permis/barème de l'arbre, renforcement de l'expertise par le service gestion
- Partenariat avec le Museum et Nantes Métropole dans le cadre du programme d'animation de la Longère (expositions, ateliers vélo...), et événement la Longère fête la nature

##### La préservation et la contribution à sa diversité

- Mise à jour du plan de gestion différenciée vers un plan de gestion plus écologique
- Consolidation de la trame bocagère dans le cadre de l'action 1 naissance - 1 végétal et des opérations d'aménagement du Cours Hermeland
- Création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) Loire-Chézine
- Veille foncière, préemption et acquisition amiable sur les espaces à enjeux
- Désimperméabilisations et plantations dans le cadre de la renaturation des cours d'écoles et de la végétalisation des cimetières

##### La sensibilisation et la transmission

- Formation des animateurs périscolaires au compostage pédagogique dans le cadre de la convention avec Compostri
- Animations de sensibilisation à la biodiversité et au jardinage au naturel dans les jardins collectifs et avec le grand public. Développement des sciences participatives

- **Le budget climat**

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique. Dès 2023, sans attendre les nouvelles obligations réglementaires, la ville de Saint-Herblain s'est engagée dans une démarche de politique de transition écologique pour mieux comprendre la cohérence de ses dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques.

Dans la continuité de l'exercice 2023 et 2024, la Ville a étudié son compte administratif 2025 en appliquant la méthodologie I4CE en retenant le prisme de l'impact de dépenses aussi bien de fonctionnement que d'investissement en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.

Les objectifs de la méthode :

- Identifier et comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif
- Evaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat
- Suivre l'évolution de la coloration des dépenses, d'exercice en exercice
- Mettre en valeur les actions qui contribuent à la transition
- Répondre à la demande de transparence exprimée par les citoyens

Le budget climat n'est pas un budget environnement. La méthodologie appliquée I4CE vise à analyser la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est donc celui de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la biodiversité.

**Analyse 2025 – Axe Atténuation****Qualification d'impacts des dépenses hors frais de personnel – 40 M€**

Catégories de qualification	Résultats 2025	Exemples de dépenses
<b>Très favorables</b> Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone.	7%, soit 2 642 238 € (6% en 2024)	Entretien et création d'espaces verts arborés
<b>Favorable sous conditions</b> Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.	13%, soit 5 294 852 € (8% en 2024)	Achats issus du réemploi
<b>Neutres</b> Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.	39%, soit 15 441 613 € (45% en 2024)	Opération d'entretien et de maintenance sans économies d'énergie
<b>Défavorables</b> Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.	4%, soit 1 780 083 € (4% en 2024)	Achat de gaz sans garantie d'origine renouvelable
37% de dépenses neutres d'origine comptable ou à approfondir		

**Analyse 2025 – Axe Biodiversité****Volume de dépenses classées – 19,5 M€**

Catégories de qualification	Résultats 2025	Exemples de dépenses
<b>Très favorables</b>	6%, soit 1 265 092 €	Aménagement espace vert/naturel intégrant trame verte/bleue, diversité espèces locales, stratification et habitats favorables biodiversité
<b>Favorable sous conditions</b>	3%, soit 563 871 €	Aménagement espace vert avec certaines pratiques biodiversité : diversité espèces, locales, habitats favorables
<b>Neutres</b>	67%, soit 13 003 492 €	Construction qui n'artificialise pas et ne fait pas l'objet d'une dérogation espèce protégée
<b>Défavorables</b>	7%, soit 1 387 845 €	Projet de rénovation ne prenant pas en compte les enjeux biodiversité OU nécessitant une dérogation espèce protégée
17% de dépenses neutres d'origine comptable ou à approfondir		

- **Conclusion**

Le rapport sur la situation en matière de développement durable témoigne de notre engagement à agir, de manière concrète et efficiente, dans une vision systémique, au bénéfice d'objectifs ambitieux.

- BEGES : Nos efforts ont permis de contenir les augmentations liées à la croissance de la population
- Impact des projets : Prise en compte de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques
- Décret tertiaire : Au global sur le patrimoine assujetti, en 2025, la Ville a baissé de 39 % ses consommations énergétiques par rapport aux années de référence
- REEN : Le numérique accompagne les politiques de décarbonation, néanmoins sa croissance doit être maîtrisée
- Feuille de route des achats durables : Soutenir et accélérer les dynamiques innovantes et la démarche de changement ; pérenniser les nouvelles pratiques d'achats ; tout en articulant des injonctions ou normes parfois contradictoires
- Stratégie Biodiversité : De nombreuses actions favorables à la biodiversité sont menées ; l'impact est difficilement quantifiable par nature et se mesure sur le temps long au vu de l'inertie
- Budget climat : Mieux comprendre la cohérence de ses dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques